

DELIBERATION DU BUREAU

N°2026-09/48B

Objet : AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE LE LONG DU CANAL D'ELNE POUR CONNECTER LE VILLAGE DE SAINT-CYPRIEN AU QUARTIER PORTUAIRE – PHASE 2 – LOT 1 VRD : AVENANT N°1

L'an deux mille vingt-six, le 16 septembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au tiers-lieu Déclit à Alénia, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	14	Pour :	13
En exercice :	14	Contre :	0
Présents :	13	Abstention :	0

Présents : Benoît ARMEN, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Jean ROMEO, Magali ROUGÉ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Myriam DARDENNE.

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 09 septembre 2026

Le Président expose à l'assemblée,

La Communauté de Communes Sud Roussillon a notifié en date du **19/11/2025**, un marché N°**20251120M** de travaux pour la réalisation des travaux de Voirie Réseaux Divers dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable le long du canal d'Elne pour connecter le village de Saint-Cyprien au quartier portuaire, avec l'entreprise SEMPERE ET FILS, à hauteur de 307 000,40 € HT.

Le projet a dû être modifié car :

- L'évacuation des eaux pluviales des riverains a dû être raccordée au canal,
- Le projet d'éclairage a nécessité de prolonger le réseau et de réaliser une traversée de chaussée,
- Certaines quantités ont été optimisées afin de limiter l'impact sur le marché.

Le montant des prestations supplémentaires s'élève donc à 3 740,50 € HT soit une hausse de 1,2 % par rapport au montant du marché initial, ce qui porte le nouveau montant du marché à 310 740,90 € HT.

De plus, les modifications du projet engendrent un décalage au niveau du planning initial, les nouveaux délais sont de 7,5 mois (délai de préparation de 2 mois compris).

EN CONSÉQUENCE LE BUREAU APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

➡ **APPROUVE** les termes de l'avenant présenté ;

✚ **AUTORISE** le représentant du pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces utiles au règlement de ce dossier ;

✚ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du conseil de communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

